

Signature du contrat « Territoires en action » (TEA) du Pays Dolois

Mardi 28 mai, Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté a signé le contrat « Territoires en action » (TEA) du Pays dolois et les conventions « Centralités Rurales en Région » des communes de Chaussin et de Mont-sous-Vaudrey. Sur place, elle a également pu prendre connaissance de deux opérations en cours à Chaussin et à Ounans.

La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » pour accompagner les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, sont signataires des contrats Territoires en action avec la Région sur la période 2022-2028. Ils peuvent ainsi bénéficier de financements régionaux pour la mise en œuvre de leurs projets, sur des sujets variés, tels que : la construction d'équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), la rénovation énergétique de bâtiments publics, l'aménagement d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, le déploiement de pistes cyclables, le traitement d'espaces dégradés ou de friches. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux sur le plan de la qualité environnementale et de la performance énergétique bâtementaire.

Ces contrats permettent de soutenir des projets cohérents avec la stratégie de développement porté par les territoires, notamment sur les axes suivants :

- L'adaptation au changement climatique ;
- Une offre nouvelle de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent aussi avec d'autres dispositifs de la Région mis à disposition des territoires (Centralités rurales en région, Espaces nouveaux villages innovants, Fonds d'aide aux projets, soutien aux parcs naturels régionaux, etc.) et les fonds de l'Union européenne (Leader, FEDER Territorial), permettant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Le contrat TEA 2022-2028 du Pays Dolois a été délibéré par la Région en Commission permanente du 26 mai 2023. Outre le Pays Dolois, la ville de Dole et les intercommunalités du territoire (Communauté d'agglomération du Grand Dole, Communauté de communes de Jura Nord, Communauté de communes de la Plaine Jurassienne et Communauté de communes du Val d'Amour) sont également signataires de ce contrat.

➔ **Au titre du contrat TEA du Pays Dolois, le soutien de la Région s'élève à 3 335 333 €.**

La stratégie du Pays Dolois inscrite dans ce contrat TEA englobe :

- la prise en compte des impératifs environnementaux ;
- la nécessité d'attirer de nouveaux actifs ;
- l'apport de services utiles aux populations et un meilleur maillage des services publics ;
- l'intégration des transitions écologique, économique, numérique et sociale.

La mise en œuvre de ce projet de territoire se décline autour des 4 axes d'intervention du contrat :

- L'adaptation au changement climatique, pour soutenir des projets de bâtiments sobres et durables, en protégeant les ressources du territoire et en développant l'alimentation de proximité.
- Le développement de l'offre de services à la population, pour garantir le niveau de vie et un accès équitable sur le territoire.
- L'accès à la santé pour tous, pour maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé. Ce dernier a été signé fin 2023 et augure d'une belle dynamique de travail sur cette thématique.
- Les mobilités durables, pour développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, en accompagnant des mobilités douces et/ou collectives.

Par ailleurs, le territoire dispose d'une bonification « ville moyenne » de 800 000 € au bénéfice de Dole et destinée à renforcer le rôle de centralité de la Ville sur la base de l'aménagement d'un projet de parc urbain en bordure du Doubs.

ZOOM sur ...

Les sites visités ce 28 mai : deux exemples de projets soutenus par ce contrat TEA :

- la « Maison partagée » à Chaussin
 - et la Maison de services à Ounans
- ➔ La Communauté de communes de la Plaine Jurassienne porte le projet de Maison partagée à Chaussin.

Le projet consiste à démolir une maison vacante en cœur de bourg à Chaussin et à reconstruire sur la même parcelle un bâtiment un peu plus vaste, pour accueillir divers services proposés par la Communauté de communes : espace pour les associations, les jeunes, le conseiller numérique, mais aussi espace de préparation pour le portage de repas à domicile. Le bâtiment est idéalement situé, à proximité de la mairie, du siège de l'intercommunalité, de la crèche, de la médiathèque, de l'école et du collège, ainsi que des commerces de Chaussin. La communauté de communes a consulté très en amont du projet ses habitants (collégiens, seniors, associations concernées) pour élaborer un bâtiment répondant à leurs besoins. La demande de subvention est en cours de dépôt. La subvention pourrait être délibérée à l'automne 2024.

La subvention de la Région à ce projet s'élève à 300 000 € au titre du contrat TEA.

- ➔ La Communauté de communes du Val d'Amour porte le projet de réhabilitation à Ounans d'un ancien presbytère (actuellement en friche) pour y installer une Maison de services. Comme à Chaussin, il s'agit d'une friche située en cœur de bourg. Le bâtiment, très dégradé, est entièrement réhabilité sur 4 niveaux, tout en visant l'exemplarité énergétique et environnementale ainsi qu'en termes d'intégration paysagère dans la commune.

La Maison de services accueillera un espace France Services, un pôle petite enfance (comprenant un Relais petite enfance, un Lieu d'accueil enfants parents et le réseau d'appui à la parentalité) et un espace ados (11-18 ans). Les locaux actuels accueillant ces services sont trop réduits et éparpillés. Le regroupement permettra d'apporter des services de qualité au sein d'un bâtiment optimisé en termes d'espaces, spécifiquement dédié et ouvert aux habitants. L'utilisation de bois local, de matériaux biosourcés, l'attention portée au confort d'été et le maintien de l'identité patrimoniale de cet ancien presbytère concourent à l'excellente qualité du projet. Le parking, devant le bâtiment, sera désimperméabilisé et végétalisé pour limiter les îlots de chaleur. À l'arrière du bâtiment, un jardin éducatif sera créé. Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle ou récupérées pour les espaces verts.

Pour cette opération, la subvention de la Région s'élève à 300 000 € au titre du contrat TEA. La Communauté de communes a également déposé une demande de subvention sur le FEDER rural.

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Les conventions « Centralités Rurales en Région » (C2R) de Chaussin et de Mont-sous-Vaudrey

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ sur la période 2022-2026, le dispositif Centralités Rurales en Région (C2R), adopté en 2022, cible 128 centralités de moins de 15 000 habitants, localisés hors des grands pôles urbains, concentrant des services et des emplois, et présentant des signes de fragilité. Il s'articule avec différents programmes nationaux de revitalisation ; en particulier le programme « Petites Villes de Demain », porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Dans le cadre de ce dispositif C2R, deux types de conventionnement-cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) peuvent bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 €.
- les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieures à 5 ans peuvent bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et mettre en œuvre un projet en anticipation de cette dernière.

En outre, en lien avec la Banque des territoires, les communes éligibles à C2R et non intégrées au programme « Petites Villes de Demain » (PVD) peuvent bénéficier d'une bonification pour le financement de leurs études, pouvant aller jusqu'à 80 % de leurs dépenses. C'est le cas de ces deux communes, Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le passage en convention pour 104 communes.

Dans ce cadre, les communes de Chaussin et de Mont-sous-Vaudrey bénéficient chacune de 200 000 € de fonds Région.

La commune de Mont-sous-Vaudrey a ainsi bénéficié d'une aide de près de 28 000 € pour financer 80 % du coût de son étude de revitalisation (bonification dans le cadre du partenariat avec la Banque des territoires).

S'agissant de la commune de Mont-sous-Vaudrey, elle souhaite, grâce au dispositif C2R, financer l'aménagement de la place Louis Maire. Aujourd'hui, cette place accueille des événements annuels (dont la fête foraine) et sert de stationnement à des poids lourds, source de risques pour les enfants jouant sur place.

L'objectif de son réaménagement vise à sécuriser les piétons et les enfants, à conserver la possibilité d'organiser des événements annuels et à végétaliser le secteur.

À noter que la commune est également labellisée « Village d'avenir », la rendant éligible à un accompagnement de la DDT du Jura pour la mise en œuvre de ce projet.

Concernant la commune de Chaussin, sa stratégie de revitalisation est en cours d'élaboration. A ce titre, la commune peut bénéficier de la bonification « Banque des territoire » (financement à hauteur de 80 %).

Pour ces deux communes, dénuées d'ingénierie de développement, leur engagement dans la réalisation d'une étude stratégique leur permettant de se projeter et d'inscrire leurs projets à venir dans une réflexion prospective, est à saluer et à encourager.

Les projets du Pays Dolois peuvent également être soutenus par les fonds européens :

- FEDER urbain pour le territoire du Grand Dole, intégré au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté (enveloppe de 11 004 000 € prévue pour les 6 EPCI de ce Pôle) ;
- FEDER rural pour les trois autres intercommunalités composant le Pays.

La signature CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTION » DU PAYS DOLOIS

a été précédée d'une visite de l'ancien presbytère d'Ounans,

qui sera réhabilité et transformé en Maison des services avec le soutien de la Région.

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr- tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08